

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mars 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

**2015 V 89** Vœu relatif à la mise en œuvre d'un « plan seniors » au sein de l'AP-HP.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que Paris comptait 417 500 Parisiens de 60 ans ou plus en 2007 (selon une étude de l'APUR publiée en octobre 2012), « ce qui représente un Parisien sur cinq (19%) » ;

Considérant que cette étude précise qu'« à l'horizon 2030, les 75 ans ou plus représenteront environ 10% des Parisiens, contre 7% en 2007 » ;

Considérant la nécessité de développer l'offre de soins gériatriques intra-muros, pour permettre aux seniors de rester hospitalisés près de leur domicile, que ce soit au sein d'unités de gériatrie aiguës ou dans des structures de plus longue durée ;

Considérant le projet actuel de modernisation du groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal, structuré autour de l'ambition de développer un pôle d'excellence rassemblant un grand centre de neurosciences ainsi qu'un centre de chirurgie, rendant en cela plus difficile l'accueil des activités de gériatrie tel qu'il avait pu être envisagé ;

Considérant néanmoins le regroupement évoqué de structures gériatriques sur le site de l'hôpital Bichat-Claude Bernard, dans le cadre de la constitution d'un « hôpital Nord du Grand Paris » ;

Considérant le dépôt récurrent de vœux relatifs au dit projet lors des séances du Conseil de Paris, témoignant d'une légitime préoccupation du maintien d'une offre de soins accessible à tous, dans les meilleures conditions et garantissant un maillage du territoire parisien ;

Considérant le vœu 94-G bis de l'exécutif, adopté au Conseil de Paris de février 2015, par lequel ce dernier souhaite « *que l'AP-HP s'engage, dans le cadre de la rénovation et de la modernisation engagée des hôpitaux Lariboisière et Bichat-Claude Bernard, à maintenir et développer l'offre de soins*

*gériatriques, soins de suite et de réadaptation ou soins de longue durée dans le Nord-Est parisien en lien avec l'hôpital Lariboisière et l'hôpital Bichat-Claude Bernard » ;*

Considérant la déclaration commune de la Ville de Paris, de l'AP-HP et de l'ARS en date du 2 décembre 2014 proposant que « le projet de nouvel hôpital Nord du Grand Paris (HUGPN) s'inscrive dans une stratégie d'ensemble visant à rééquilibrer l'offre hospitalière et universitaire de l'AP-HP au nord de la métropole et à anticiper les mutations du territoire liées à la dynamique du Grand Paris, en articulation avec le projet « *Nouveau Lariboisière* » » ;

Sur la proposition de M. François HAAB et des élus du groupe UDI-Modem,

Emet le vœu :

Que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de surveillance de l'AP-HP, informe le Conseil de Paris, - dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la convention liant la Ville et l'AP-HP-, des modalités de prise en charge des seniors au sein de l'AP-HP ;

Que soit effectué un état des lieux de l'offre de soins de gériatrie disponible sur le territoire parisien, tant au regard des unités de gériatrie aiguës, que des soins de suite et de réadaptation, mais également en termes d'unités de soins de longue durée ;

Que cette convention constitue l'occasion de mettre en œuvre un « Plan seniors » à Paris, accroissant la visibilité de l'offre de soins, en indiquant notamment le nombre de lits de longs séjours disponibles, les moyens alloués et les dispositifs médicaux et de soins au service des patients de gériatrie.